



**COMPTE RENDU SOMMAIRE PORTANT EXTRAITS DES  
DELIBERATIONS ADOPTEES AU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JANVIER 2017 A 18 h**

Convocation en date du : 12 janvier 2017

Date d'affichage :

**COMMISSION 1 – PERSONNEL, FINANCES, INNOVATION ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**

17-01-7.1-01 Opérations d'investissement en anticipation du BP 2017

17-01-7.5-02 et 02 bis Avances sur subventions 2017 pour les associations et le Centre communal d'action sociale

**Désignation des secrétaires de séance :**

Mme BOURASS - BENSAID

Mme TOURET

NOMS DES ELUS	PRÉSENT	ABSENT	REPRÉSENTÉ PAR MANDAT
M. SCHWARTZ	X		
Mme ALLAIN	X		
M. LANGE	X		
Mme TEIXEIRA	X		
M. CLEMENT	X		
Mme HADJIDJ - BOUAKKAZ	X		
Mme AUDIN	X		
M. BOUIN	X		
M. FERREIRA-POUSOS	X		
M. PLANTARD	X		
Mme JEBARI		X	
M. SOTTEJEAU			<b>Pouvoir à Mme Allain</b>
Mme KENANI	X		
Mme ROZAS	X		
M. DOMINGO	X		
Mme GERMOND	X		
Mme PLOT-MUREAU		X	
M. BOULAMLOUJ		X	
Mme DELLA - ROSA			<b>Pouvoir à Mme Germond</b>
Mme ORLIAC			<b>Pouvoir à M. Schwartz</b>
M. BARBAULT	X		
Mme BOURASS - BENSAID	X		
M. BIET	X		
M. SEISEN	X		
Mme GUSTIN-LEGRAND	X		
M. THUILLET			<b>Pouvoir à Mme audin</b>
Mme TOURET	X		
M. FANDANT	X		
Mme MONTOT	X		
Mme VIOUX			<b>Pouvoir à Mme Esnard</b>
M. DOULET			<b>Pouvoir à Mme Touret</b>
Mme ESNARD	X		
M. AUTANT	X		

## **1 – Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement pour 2017 par anticipation**

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,  
Vu l'avis de la Commission générale du 10 janvier 2017,  
Vu le rapport présenté,

### **D é c i d e**

Article 1° : d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit, dans la limite de 1 516 880,50 € (dépenses d'équipement et travaux), les dépenses relatives aux opérations énumérées en annexe à la présente délibération pour un total de 1 144 419 €.

Article 2° : de préciser que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2017, lors de son adoption, aux chapitres et articles précisés en annexe.

\*\*\*\*\*

**A l'unanimité**, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit, dans la limite de 1 516 880,50 € (dépenses d'équipement et travaux), les dépenses relatives aux opérations énumérées en annexe à la présente délibération pour un total de 1 144 419 € ; de préciser que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2017, lors de son adoption, aux chapitres et articles précisés en annexe.

-----

## **2 – Versement d'avances sur subventions 2017 pour des associations avant le vote du budget primitif 2017**

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,  
Vu le rapport présenté,

### **D é c i d e**

Article 1° : d'approuver et d'autoriser le versement d'avances sur subvention 2017 aux associations suivant l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 2° : de préciser que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2017, lors de son adoption, au chapitre 65, article 657362, fonction 520.

\*\*\*\*\*

**A l'unanimité**, le Conseil municipal décide d'approuver et d'autoriser le versement d'avances sur subvention 2017 aux associations suivant l'annexe jointe à la présente délibération ; de préciser que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2017, lors de son adoption, au chapitre 65, article 657362, fonction 520.

-----

**2 bis – Versement d’avances sur la subvention 2017 du CCAS avant le vote du budget primitif 2017**

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L1612-1,

Vu le rapport présenté,

**D é c i d e**

Article 1° : d’approuver et d’autoriser le versement d’avances sur subvention 2017 octroyée au CCAS pour un montant de 87 500 €.

Article 2° : de préciser que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2017, lors de son adoption, au chapitre 65, article 657362, fonction 520.  
Présentation de la liste des décisions prises par le Maire par délégation en application de l'article L2122-22 du CGCT.

\*\*\*\*\*

**A l’unanimité, le Conseil municipal décide** d’approuver et d’autoriser le versement d’avances sur subvention 2017 octroyée au CCAS pour un montant de 87 500 € ; de préciser que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2017, lors de son adoption, au chapitre 65, article 657362, fonction 520.

-----

Présentation de la liste des décisions prises par le Maire par délégation en application de l'article L2122-22 du CGCT.

-----

La séance est levée à 18 h 30

-----

Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

Wilfried SCHWARTZ